



ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SECURITE ROUTIERE

publié le 02/05/2013

Préparation et passation des épreuves

Les élèves de 5ème et ceux de 3ème passeront respectivement les épreuves des ASSR 1 et 2 **vendredi 17 mai** prochain.

Ces attestations sont importantes :

- ▶ l'ASSR 1 permet de s'inscrire en auto-école pour préparer le BSR, nécessaire à la conduite d'un deux roues.
- ▶ l'ASSR 2 permet de s'inscrire en auto-école pour préparer l'épreuve théorique du permis de conduire (code).

Les épreuves consistent en une série de 20 questions avec des réponses à choix multiples. Elles portent sur les équipements obligatoires pour les cyclistes et cyclomotoristes, la réglementation de la circulation (intersections, panneaux...), la vitesse, les accidents...

Les élèves feront **une épreuve d'entraînement vendredi 3 mai** afin de se familiariser avec les images "de synthèse" proposées.

D'autre part, ils peuvent se rendre sur le site Eduscol proposant en ligne de nombreuses ressources pour s'entraîner, réviser...(anciennes épreuves, fiches thématiques...).**Voici le lien internet :**

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?rubrique15> 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.